



Association Nationale Transgenre

BP 43670 • 54097 Nancy cedex

Tel : +33 (0)6 25 40 59 21

Courriel : info@ant-france.eu • www.ant-france.eu

Membre de la Fédération LGBT • Membre titulaire du Collectif LGBT Lorraine • Membre de TGEU

Communiqué de presse du 11 mai 2012

LGBT

Droit des personnes transgenres

Loi sur l'identité de genre

UN CHANGEMENT D'ETAT CIVIL LIBRE ET GRATUIT ?

En France, l'Association nationale transgenre (A.N.T.) en rêve depuis 2005... l'Argentine l'a voté en 2012 !

Une avancée sans précédent pour les droits humains a eu lieu mercredi 9 mai 2012 : l'Argentine, après avoir légalisé le mariage pour les couples de même sexe, a voté une loi donnant aux personnes transgenres la possibilité de changer leur état civil sur simple demande.

L'A.N.T. se réjouit qu'un pays d'Amérique latine offre à ses concitoyens et concitoyennes transgenres la pleine citoyenneté, au même titre que tout autre individu. Cela fait désormais 7 ans que notre association demande à l'État français, et aux différents gouvernements qui se sont succédés, de mettre en place une loi supprimant les obligations juridiques imposées par la Cour de Cassation (en particulier, la stérilisation obligatoire) pour le changement d'état civil de dizaines de milliers de personnes transgenres, victimes d'un décalage insupportable entre leur genre et leur papiers d'identité. Oui, le changement d'état civil doit être libre et gratuit afin de permettre aux personnes concernées de trouver ou de conserver un emploi, de trouver un logement sans être discriminées, de voter sans être désignées publiquement, etc. Bref, d'être désormais traitées à égalité de droit et de devoir avec les autres citoyens et citoyennes de notre pays.

Le gouvernement de François Hollande doit suivre l'exemple de l'Argentine, il doit appliquer la résolution 1728 du Conseil de l'Europe !

La balle est maintenant dans le camp du futur gouvernement PS qui devra agir vite pour ne pas paraître ridicule face à l'Argentine. Car il faut bien l'avouer les promesses du candidat Hollande sont nettement en deçà de ce que met en place ce pays d'Amérique du sud !

L'Argentine vote un texte où il est dit : « Toute personne a le droit à la reconnaissance de leur identité de genre ; à la liberté du développement de leur personnalité en accord avec leur identité de genre ; à être reconnue selon leur identité de genre et, particulièrement, d'être identifiée de cette manière dans tous leurs documents d'identité que ce soit au niveau du prénom, des photos d'identité et de la mention du sexe. ». Sur ces points essentiels, le candidat nouvellement élu n'a rien dit.

Là où l'Argentine propose, dans l'article 4 de sa loi, le changement d'état civil sur simple demande auprès d'un officier d'état civil, François Hollande proposait, dans une récente interview dans le magazine *Têtu*, un suivi "psychologique" (sic !) et un jugement au tribunal de grande instance.

Là où la loi argentine offre les remboursements des frais médicaux pour les personnes

Association Nationale Transgenre

Association loi de 1901 • enregistrée à la préfecture de Meurthe et Moselle sous le n° W543003345
SIRET 530 483 734 00014 • Non soumise à la TVA (article 293B du CGI)

concernées, le candidat Hollande propose des remboursements partiels, ce qui ne peut qu'inquiéter tous ceux qui sont attachés à l'existence d'une sécurité sociale digne de ce nom.

Là où l'Argentine propose une procédure respectueuse pour les personnes mineures, rien n'est envisagé par la proposition de loi récemment rendue publique par la Députée PS Michèle Delauney, alors que le suicide des jeunes LGBT est un drame dans notre pays !

Comme on le voit, ce qui est actuellement proposé par le PS aux personnes transgenres est totalement dépassé par la loi argentine ; c'est aussi contraire à la recommandation 1728 (2012) du Conseil de l'Europe, dont s'est inspirée l'Argentine pour élaborer sa loi, qui allie respect et liberté.

L'Association nationale transgenre attend du futur gouvernement de François Hollande une loi identique à celle qui vient d'être adoptée en Argentine et qui soit compatible à 100% avec la résolution 1728 (2010) du Conseil de l'Europe !

Pour l'Association Nationale Transgenre,
Delphine Ravisé-Giard, secrétaire nationale

Association Nationale Transgenre

BP 43670

54097 NANCY Cedex

Site Internet : www.ant-france.eu

Mail : info@ant-france.eu

Mobile : +33 (0)6 14 69 63 51